

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article3546>

Thales et DCN concluent le rapprochement de leurs activités navales

- Défense - France -

THALES

Date de mise en ligne : mardi 30 janvier 2007

Spyworld Actu

Les dirigeants de DCN (ex-Direction des constructions navales) et du groupe d'électronique de défense Thales ont signé, mardi 30 janvier, un accord longtemps différé portant sur le rapprochement de leurs activités navales militaires en France. Le projet, contresigné par les ministères de la défense et de l'économie, est présenté par les deux entreprises comme le préalable à des regroupements plus larges au niveau européen.

Il s'agit de "positionner DCN comme le moteur en France de la construction d'un futur pôle naval de défense européen", ont souligné dans un communiqué Denis Ranque, président de Thales, et Jean-Marie Poimboeuf, président de DCN. Les deux industriels soulignent aussi le rôle de "simplification" commerciale de l'opération qui doit permettre aux nouveaux partenaires de "se montrer très réactifs et compétitifs".

Dans le cadre de cet accord, l'Etat, qui contrôle actuellement la totalité du capital de DCN, cédera 25 % du capital des chantiers navals à Thales, qui aura la possibilité de porter sa participation à 35 % dans deux ans. En échange, le groupe Thales apportera à DCN l'ensemble de ses actifs navals en France et une soulte dont le montant n'est pas précisé, mais qui a été estimée ces derniers mois entre 100 et 150 millions d'euros.

NOUVEAU PORTE-AVIONS

La "nouvelle DCN" totalise un chiffre d'affaires de près de trois milliards d'euros en 2006, avec un carnet de commandes de plus de 10 milliards d'euros et 13 300 salariés. Parmi ses principaux projets figure la construction du second porte-avions français, sans doute en collaboration avec le Royaume-Uni. Ces projets coûteux restent cependant subordonnés à d'éventuels arbitrages budgétaires qui pourraient intervenir après l'élection présidentielle française ou à l'occasion d'un changement de gouvernement à Londres.

Jean-Marie Poimboeuf a indiqué la semaine dernière que le rapprochement, qui avait fait l'objet d'un accord préliminaire en décembre 2005, devrait être effectif fin mars. Pour être mis en oeuvre, l'accord DCN-Thales doit encore être soumis aux autorités de la concurrence à Bruxelles et à la Commission des participations et transferts (CPT), qui se prononcera notamment sur le montant de la soulte.

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/web/article/0...>